

CCDC 45

Guide d'utilisation du CCDC 5A **Contrat de gérance de construction** **– pour services**

2 0 1 1

Le Comité canadien des documents de construction (CCDC) est un comité national conjoint qui est responsable de l'élaboration, de la production et de la révision des contrats, des formules et des guides normalisés de la construction canadienne. Créé en 1974, le CCDC est composé de membres bénévoles des quatre organismes suivants :

- Maître d'ouvrage du secteur public
- Maître d'ouvrage du secteur privé
- Association du Barreau canadien (membre d'office)
- *L'Association canadienne de la construction
- *L'Association des firmes d'ingénierie du Canada
- *Devis de construction Canada
- *L'Institut royal d'architecture du Canada

*Tous les documents du CCDC portent le sceau officiel de chacun des quatre organismes constituants, en guise d'approbation.

Le présent Guide est offert à titre de service à l'industrie et offre uniquement des renseignements d'ordre général. Il n'a pas pour objet de fournir des conseils juridiques et le lecteur ne doit pas l'utiliser à cette fin. Il est recommandé de toujours consulter un conseiller juridique qualifié pour tout problème découlant de circonstances particulières. Le CCDC n'est pas responsable des erreurs ou omissions.

Pour de l'information générale sur le Comité canadien des documents de construction (CCDC), les documents publiés par le CCDC et l'élaboration et l'utilisation adéquate des documents normalisés du CCDC, veuillez consulter le site Web du CCDC (www.ccdc.org).

Les guides du CCDC sont le fruit d'un processus consensuel et visent à réaliser un équilibre entre les intérêts des divers participants aux projets de construction. Ils sont un reflet des pratiques recommandées dans l'industrie. Ils ne traitent pas de situations ou de circonstances précises, ni ne constituent des avis juridiques ou autres. Le CCDC et ses organisations constituantes déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de dommage résultant de leur utilisation.

Tous droits réservés, CCDC, 2011

Toute reproduction, même partielle, sans la permission écrite du CCDC est interdite.

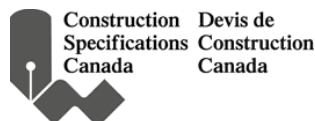


TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE LA CONVENTION

A-1	Les services
A-2	Ententes et modifications
A-3	Description du projet
A-4	Documents contractuels
A-5	Rémunération pour services
A-6	Paielement
A-7	Réception et envoi des avis écrits
A-8	Langue du contrat
A-9	Succession

ANNEXES

A1	Services et rémunération
A2	Frais remboursables applicables à l'Annexe A1
B1	Services additionnels et rémunération
B2	Frais remboursables applicables à l'Annexe B1
C	Taux horaires du personnel à l'emploi du gérant de construction

DÉFINITIONS

Achèvement substantiel de l'ouvrage
Avis écrit
Contrat
Coût de construction
Date d'utilisation du projet
Documents contractuels
Documents de construction
Délai d'exécution du contrat
Emplacement du projet
Entrepreneur spécialisé
Estimation du coût de construction
Estimation du coût de construction de classe A
Estimation du coût de construction de classe B
Estimation du coût de construction de classe C
Estimation du coût de construction de classe D
Fournisseur
Gérant de construction
Jour ouvrable
Maître de l'ouvrage
Ouvrage
Professionnel
Projet
Responsable de la certification des paiements
Services
Taxes à la valeur ajoutée
Travaux temporaires

CONDITIONS GÉNÉRALES

Partie 1 Clauses générales

CG 1.1	Documents contractuels
CG 1.2	Législation régissant le contrat
CG 1.3	Droits et recours
CG 1.4	Cession
CG 1.5	Représentants de projet

Partie 2 Responsabilités du gérant de construction

CG 2.1	Services
--------	----------

Partie 3 Responsabilités du maître de l'ouvrage

CG 3.1	Fourniture de renseignements et obligations
--------	---

Partie 4 Paiement

CG 4.1	Demandes de paiement
CG 4.2	Paiement

Partie 5 Modifications

CG 5.1	Modifications au projet
CG 5.2	Modifications aux services

Partie 6 Avis de défaillance

CG 6.1	Droit du maître de l'ouvrage de résilier le contrat
CG 6.2	Droit du gérant de construction de résilier le contrat

Partie 7 Règlement des différends

CG 7.1	Négociation, médiation et arbitrage
--------	-------------------------------------

Partie 8 Assurance

CG 8.1	Assurance
--------	-----------

Partie 9 Indemnisation et renonciation aux réclamations

CG 9.1	Indemnisation
CG 9.2	Renonciation aux réclamations

Le document CCDC 5A est le fruit d'un processus fondé sur le consensus, visant à trouver un juste équilibre entre les intérêts de toutes les parties d'un projet de construction. Il illustre les pratiques recommandées de l'industrie. Le CCDC 5A peut avoir des conséquences importantes. Le CCDC et ses organisations constituantes n'acceptent aucune responsabilité pour une perte ou un dommage pouvant découler de l'utilisation ou de l'interprétation du CCDC 5A.